

Suite aux mesures gouvernementales, les visites de prévention (sauf commissions sanitaires) sont effectuées sous conditions :

- Nombre limité de personnes effectuant la visite (1 à 2)
- Port du masque obligatoire
- Respect de la distanciation (1,5m)

LES DEMANDES DE CONTROLE SONT TRAITÉES

UNIQUEMENT SI L'ENSEMBLE

DES DOCUMENTS DE RECEPTION DES INSTALLATIONS

(ELECTRICITE – GAZ – CHAUFFAGE)

EST FOURNI A LA ZONE DE SECOURS

ET QUE LE FORMULAIRE A ETE SIGNE PAR LE BOURGMESTRE

LE DELAI DE TRAITEMENT DE 30 JOURS PREND COURS

LORSQUE LE DOSSIER EST COMPLET

(TOUTES LES CASES DOIVENT ETRE COMPLETEES ET LE DOCUMENT SIGNE)



ZONE DE SECOURS
VESDRE - HOËGNE & PLATEAU

Prévention Incendie – **FORMULAIRE A**

Demande de contrôle de conformité aux règlements relatifs à la prévention incendie

Le demandeur doit faire signer ce document par le bourgmestre

Cadre réservé à la zone Date d'entrée : / /

Numéro de dossier : Dossier existant : oui/non

Agent préventionniste désigné :

Cadre réservé au Bourgmestre:

Mission de contrôle de prévention incendie transmise à la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau

Date :

Le Bourgmestre :

Cadre réservé au secrétariat de l'administration communale (OBLIGATOIRE):

Agent traitant :

Téléphone :

Mail : V.Réf :

Demandeur :

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Nature (bureau d'études, architecte, promoteur, etc.) :

Adresse :

E-Mail : Tel/GSM :

Coordonnées pour facturation (obligatoire):

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Adresse :

Commune : Code postal :

E-Mail : Tel/GSM :

Date :

Signature du demandeur(OBLIGATOIRE):.....

Le propriétaire/l'exploitant s'engage à participer à la visite en évitant tout comportement agressif, discriminatoire et/ou violent. Le non-respect de cette règle entrainera l'arrêt de la visite et un avis défavorable pour le dossier. En outre, une plainte sera déposée auprès des services de police.

Les avis rendus par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau qui font l'objet d'un rapport de prévention ou d'une visite **seront facturés sur base du règlement-redevance** adopté par le conseil de zone et dont la dernière version est disponible sur le site de la zone

Dossier (bâtiment) ou projet :

Nature :

Adresse :

Code postal :Commune :

N° Cadastre :

Excepté pour les demandes de permis d'urbanisme et les commissions sanitaires, les documents suivants nous seront transmis par le demandeur en même temps que la demande (la visite sera effectuée après réception des documents) :

Installation présentes :

NON OUI

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rapport de conformité de l'installation électrique par un organisme agréé (<5 ans) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rapport de conformité de l'installation gaz par un organisme accrédité (<5 ans) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rapport d'entretien chauffage par un agent qualifié (<1 an ou gaz<3 ans) |

Contrôle :

1) Pour quel **objectif** la demande est-elle introduite ?

.....

.....

2) Dans quel cadre la demande est- elle introduite ?

- Instruction d'une demande de permis d'urbanisme
 - Démarrage ou poursuite d'une activité ou d'une installation
 - Délivrance ou renouvellement d'une attestation de sécurité (maison de repos, résidence service, établissement d'hébergement touristique, hôpital, établissement scolaire, etc...)
 - Autorisation d'occupation (de logement, de bâtiment, etc...)
 - Changement d'affectation (ou de catégorie de bâtiment industriel ayant déjà fait l'objet d'un rapport)
 - Changement d'exploitant
 - Obtention de subsides
 - Réception de travaux
 - Autre (à préciser) :
-

- Le présent formulaire est à renvoyer à la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau

o Soit par voie postale à l'adresse suivante : Zone de secours VHP

Rue Simon Lobet 36

4800 Verviers

o Soit par mail à l'adresse prevention@zone-vhp.be